

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/089

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subvention d'investissement
auprès de la CAF pour la ludothèque
dans le cadre du dispositif
« Aide à l'investissement sur Fonds
Locaux »**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20260520-2026__89-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22 et 2122.23 ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) entre Cœur de Flandre agglo et les 50 communes du territoire, et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu la volonté d'une démarche partenariale qui vise à maintenir et développer les services à l'intention des familles dans le cadre du projet de territoire ;

Considérant que la ville d'Hazebrouck dispose d'une ludothèque ;

Considérant, que la ludothèque utilise le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, enfants adolescents, adultes, seniors, mais aussi les personnes porteuses de handicaps ;

Considérant que la ludothèque, animée par une un(e) ludothécaire gestionnaire de la structure, accueille et propose le jeu sur place, conseille les usagers, assurer le prêt de jeux ainsi que de l'animation de temps ludiques tout au long de l'année ;

Considérant que la commune peut solliciter auprès de la CAF dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement sur Fonds Locaux » une subvention pour l'achat de dépenses amortissables liées à l'équipement en mobilier et en matériel ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à effectuer une subvention d'investissement auprès de la CAF pour la Ludothèque dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement sur Fonds Locaux »,
- d'approuver le plan de financement ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :



**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL